Les décisions qui relèvent de la DSDEN sont obligatoires

académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Dordogne

CIRCONSCRIPTION :

CONGES ET AUTORISATION D'ABSENCE

TOUTE DEMANDE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UN JUSTIFICATIF

NOM :…….. Prénom :……

ECOLE :…….. Classe :……EFFECTIF.....

FONCTION : ……

Date(s) précise(s) de l'absence du……au……soit……..1/2 journées

❑ **CONGE pour**	❑ **AUTORISATION D'ABSENCE pour**
❒ Maladie (le certificat médical doit parvenir à l'IEN au plus tard 48 heures après le début de l'absence) ❒ Maternité - Paternité ❒ Naissance, adoption ou santé d'un enfant *Visa de l'IEN*	❒ Garde d'enfant malade ❒ Evénement de famille ❒ Réunions syndicales ❒ Travaux d'une assemblée publique élective ❒ Concours ou examens ❒ Autre motif …..…….. ……..……..

❒ DANS LE DEPARTEMENT ❒ HORS DEPARTEMENT

A……..……..…… Le……..Signature de l'intéressé(e)

ORGANISATION DU REMPLACEMENT

REMPLACEMENT A ASSURER Signature du Directeur

❒ OUI ❒ NON

REPARTITION POSSIBLE DANS D'AUTRES CLASSES

❒ OUI ❒ NON

DECISION DE L'IEN OU TRANSMISSION AVEC AVIS POUR DECISION D.S.D.E.N.

❒ AUTORISATION ACCORDEE ❒ AVIS FAVORABLE *AVEC TRAITEMENT* A LE
❒ AVIS FAVORABLE *SANS TRAITEMENT*

OU

❒ AUTORISATION REFUSEE ❒ AVIS DEFAVORABLE SIGNATURE DE L'IEN

DECISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE

❒ CONGE ACCORDE ❒PLEIN TRAITEMENT ❒ DEMI- TRAITEMENT ❒ SANS TRAITEMENT

❒ AUTORISATION ACCORDEE ❒AVEC TRAITEMENT ❒ SANS TRAITEMENT
(sous réserve d'accueil des élèves dans l'école)

❒ AUTORISATION REFUSEE

A Périgueux, le……
L'inspecteur d'académie,

Jacques CAILLAUT